

APPROCHE A VUE

Visual approach

Ouvert à la CAP
Public air traffic

LILLE LESQUIN
AD 2 LFQQ APP 01

05 SEP 24



ALT AD : 157 (6 hPa)

LAT : 50 33 48 N

LONG : 003 05 13 E

LFQQ

VAR : 1°E (2020)

FIS : LILLE Information 126.480 (1) - 134.825 (1) - 120.275 (2)

ATIS 119.330 ☎ 03 20 16 19 54

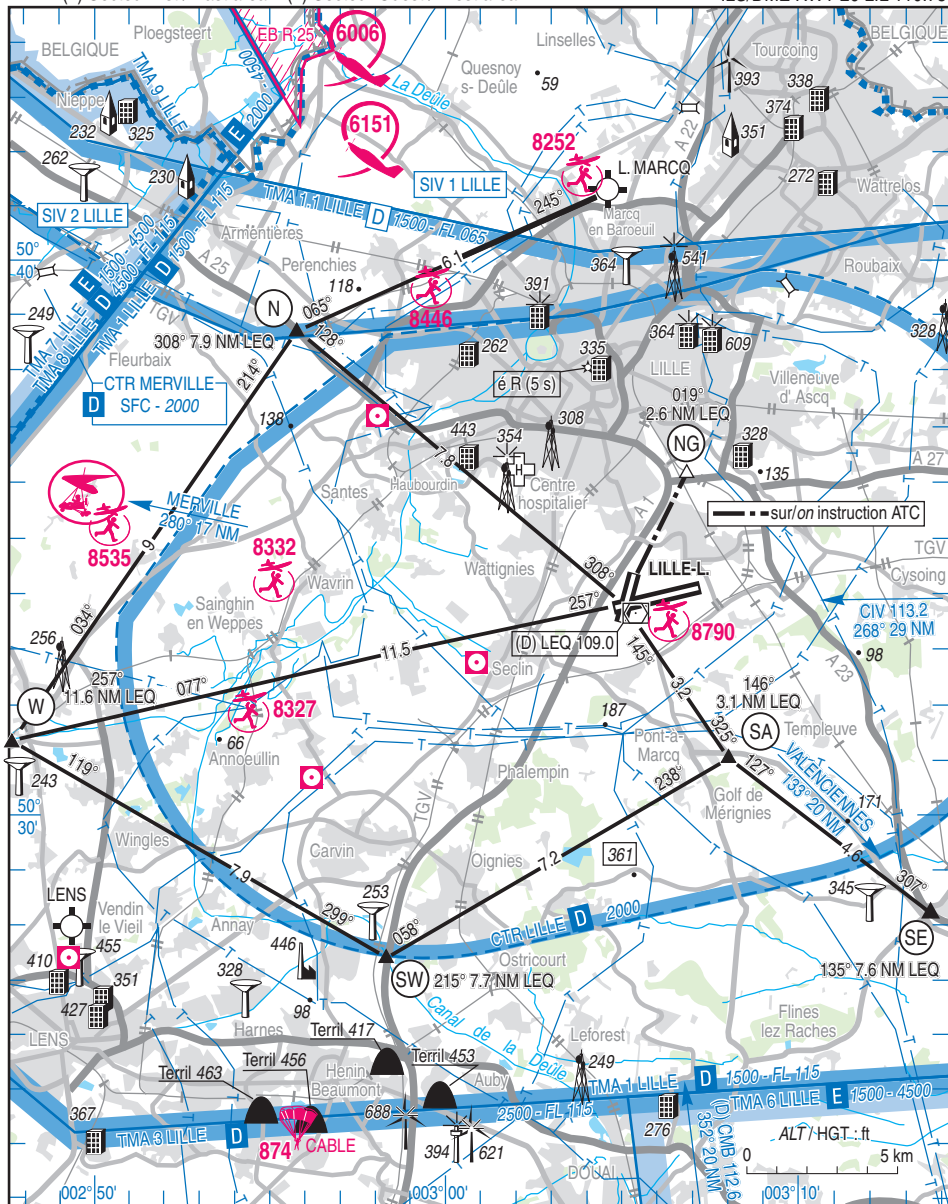
APP : LILLE Approche/Approach 126.480 (1) - 134.825 (1) - 120.275 (2)

(1) Secteur Est / East area (2) Secteur Ouest / West area

TWR : 118.550

GND (SOL) : 121.855

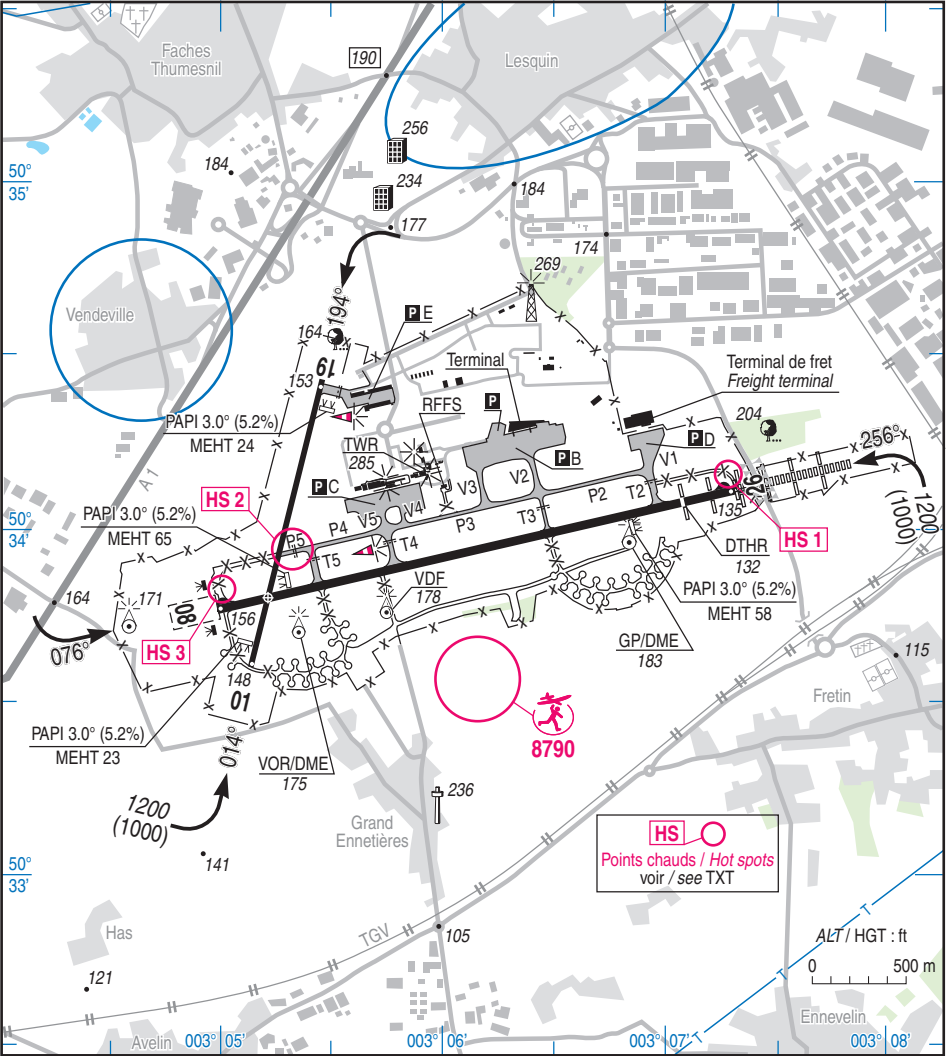
ILS/DME RWY 26 LIL 110.75



SERVICE
DE L'INFORMATION
AÉRONAUTIQUE

AMDT 10/24 CHG : Obstacle 243.

© SIA



RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Résistance Strength	TODA	ASDA	LDA
08 26	076 256	2825 x 45	Revêtue Paved	54 F/B/W/T	2780 (1) 3125	2780 (1) 2825	2780 (1) 2545
01 19	014 194	1580 x 30	Revêtue Paved	12 F/B/W/T	1580 1580	1580 1580	1580 1580

(1) Voir / See TXT 01

Aides lumineuses :
RWY 26 : ligne APCH HI
RWY 08/26 : lignes axiales HI - RWY HI/BI
RWY 01/19 : BI

Lighting aids :
RWY 26 : APCH line LIH
RWY 08/26 : APCH center line LIH - RWY LIH/LIL
RWY 01/19 : LIL

LILLE LESQUIN

Consignes particulières / Special instructions

Conditions d'utilisation de l'AD

Interdit au VAV et aux ULM.

Distances déclarées utilisables : TORA, TODA, ASDA et LDA RWY 08 réduites, cause route située à l'extrémité de piste.

Dangers à la navigation aérienne

Présence d'oiseaux.

Points chauds :

HS2 : TWY aboutissant à une piste ; risque d'incursion en RWY 01/19 si non respect du point d'attente en P5.

HS1 et HS3 : Aires de retournement : Ne pas suivre le marquage peut conduire à une erreur d'alignement.

Procédures et consignes particulières

- Le premier contact doit être établi au moins 5 minutes avant l'entrée en CTR en attente d'une clearance de pénétration.

Une attention particulière est demandée pour les entrées via le point W, la trajectoire de rejointe vers l'AD étant conflictuelle avec la finale IFR RWY 08.

Position des points d'attente Avions

AD operating conditions

Prohibited to gliders and ULM.

Usable declared distances : TORA, TODA, ASDA and LDA RWY 08 reduced due to a road located at the end of RWY.

Air navigation hazards

Bird presence

Hot spots :

HS2 : TWY leading to a RWY ; risk of runway incursion in RWY 01/19 if compliance with holding point P5 not followed.

HS1 and HS3 : Turn around areas : Not following the ACFT path can lead to a wrong alignment.

Procedures and special instructions

- The first contact must be established 5 minutes at least before entry within CTR and wait for an entry clearance.

A special attention is requested for the entries via W, the inbound route to AD is in conflict with the IFR final approach RWY 08.

ACFT holding points position

Points	Coordonnées Coordinates	Noms Names
NG	50°36'11"N - 003°06'48"E	Vertical le golf de Lille Métropole. Overhead the golf course of the Lille metropolis.

Consigne : point d'attente VFR à utiliser uniquement sur instruction contrôle.

Pistes :

DEC piste 01 : en raison de la présence d'obstacles au Nord de la piste, il est recommandé de décoller depuis l'extrémité de piste.

Taxiways :

TWY T3 utilisable uniquement de jour et par RVR > 800 m – limité aux aéronefs de moins de 2.5 t et d'envergure inférieure à 15 m - limité aux hélicoptères de largeur hors-tout inférieure ou égale à 15.50 m.

← TWY V6 et V7 limités aux aéronefs d'envergure inférieure à 24 m.

Gestion des aires de trafic :

- PRKG B affecté prioritairement aux ACFT commerciaux.
- PRKG C affecté prioritairement à l'aviation générale.
- PRKG D affecté prioritairement au fret.

← - PRKG E :

Affecté prioritairement aux ACFT basés.

Accès autorisé aux ACFT non basés pour ravitaillement carburant uniquement.

Interdiction aux ACFT non basés de déposer ou prendre en charge des passagers.

Instruction : VFR holding point to use only on ATC instruction.

Runways :

TKOF RWY 01 : due to obstacles North of the RWY, it is recommended to take off from the end of the RWY.

Taxiways :

TWY T3 available daytime only and when RVR > 800 m - restricted to ACFT under 2.5 t and whose is wing-span less than 15 m - restricted to helicopters with an overall width less than or equal to 15.50 m.

TWY V6 and V7 limited to ACFT with a wing-span less than 24 m.

Apron management :

- PRKG B mainly assigned to commercial ACFT.
- PRKG C mainly assigned to general aviation.
- PRKG D mainly assigned to freight.
- PRKG E :

Mainly assigned to based ACFT.

Authorized for non-based ACFT for refuelling only.

Non-based ACFT prohibited from dropping off or picking up passengers.

LILLE LESQUIN

Au départ et préalablement à tous déplacements, les aéronefs doivent obligatoirement contacter la FREQ SOL.

L'accès à la station automatique de distribution d'AVGAS (PRKG E) est réservée aux aéronefs d'envergure inférieure à 15 m.

La responsabilité des organismes de la circulation aérienne cesse à l'arrivée, lorsque l'aéronef pénètre sur l'aire de trafic (délimitée par la ligne de sécurité) et, au départ, commence dès qu'il entre sur l'aire de manœuvre.

Le pilote assure la prévention des abordages et des collisions, sa propre séparation et la sécurité des tiers.

Vols d'entraînement (ETE : - 1 HR) :

Aéronefs gros porteurs (catégorie de turbulence de sillage H) : interdits.

Turboréacteurs et turbopropulseurs (L et M) :

- Interdit SAM, DIM et JF.

- Du LUN au VEN, autorisation dans les créneaux horaires 0700-1100 et 1300-1700 délivrée par AEROPORT DE LILLE SAS
(E-mail : qse@lille.aeroport.fr) aux heures de bureau, avec un préavis de 48 heures (jours ouvrables).

- Limitation à un seul aéronef à la fois.

- Altitude minimale des circuits de piste : 2000 ft.

Moteurs à pistons : tout entraînement soumis à PPR chef de Tour avec consignes et restrictions suivantes :

- Circuits standard : interdits de nuit dans le créneau horaire 2300-0500.

- Circuits basse hauteur :

- Sur piste 08/26 : interdits

- Sur piste 01/19 :

- Interdits de nuit (CS+30 – LS-30)

- Uniquement pour aéronefs basés, de faible tonnage (L) en vol d'entraînement avec instructeur à bord et réservé aux stricts besoins de formation.

- Uniquement avec circuits à l'Ouest, hauteur minimale 300 ft AAL.

Essais moteurs (réacteurs et turbopropulseurs) (ETE : - 1 HR) :

- Les essais moteurs à la puissance de mise en route peuvent se faire de 0600 à 2100 sur tous les postes de stationnement.

- Les essais moteurs à la puissance de décollage doivent se faire entre 0600 et 2100 sur l'angle Sud-Ouest du parking C.

- De 2100 à 0600 seuls sont acceptés les essais des appareils devant repartir en vol commercial le matin avant 0800. L'autorisation est donnée par la Tour de Contrôle.

On departure and prior to any movement, pilots are required to contact GND FREQ.

The access to the AVGAS automatic dispenser (PRKG area E) is reserved for ACFT whose wingspans are less than 15 m.

On arrival, Air traffic authorities responsibility stops when the aircraft is entering the apron (delimited by the safetyline), and on departure, begins as soon as the aircraft is entering the manoeuvring area.

Pilots are responsible for ground collision avoidance, their own separation and the third party safety.

Training flights (SUM : - 1 HR) :

Heavyweight ACFT (wake turbulence category H) : prohibited.

Turbo-jets and turbo-propellers (L and M) :

- Prohibited on SAT, SUN and HOL.

- From MON to FRI, authorization in the time slots 0700-1100 and 1300-1700 issued by AEROPORT DE LILLE SAS
(E-mail : qse@lille.aeroport.fr) during working hours, PN 48 HR (working days).

- Restricted to only one ACFT at a time.

- Minimum altitude of traffic patterns : 2000 ft.

Piston engine ACFT : every training flight is subject to a PPR from the TWR manager with the following rules and restrictions :

- Standard circuits : prohibited at night between 2300 and 0500.

- Low height circuits :

- On RWY 08/26 : prohibited

- On RWY 01/19 :

- Prohibited at night (SS+30 – SR-30)

- Only for based light ACFT (L) on training flight with an instructor on board, and strictly reserved for training needs

- Only with western circuits 300 ft AAL MNM.

Engine tests (turbo-jets and turbo-propellers) (SUM : - 1 HR) :

- Engine tests at start-up power can be done between 0600 and 2100 on all stands.

- Engine tests at take-off power must be done between 0600 and 2100 at the South-West corner of stand C.

- Between 2100 and 0600, only ACFT leaving on a commercial flight in the morning before 0800 are allowed to perform engine run-ups. Permission is granted by the TWR.

LILLE LESQUIN

SURETE : Pour des raisons de sûreté, assistance obligatoire sur aires de trafic B, C, D par service Aviation Générale AÉROPORT DE LILLE SAS.
PPR PN 48HR TEL / mail Exploitant.

SECURITE : - Placeur obligatoire en opérations de nuit (de CS+30 à LS-30) sur les postes C1 à C9 et les postes D1 à D3.

- Placeur obligatoire sur l'aire de trafic B, les postes C10 à C13 et les postes D4 à D7 H24.

VFR Spécial

- Points de compte rendu

SECURITY : For security reasons, handling is mandatory on apron B, C, D by General Aviation AÉROPORT DE LILLE SAS.
PPR PN 48HR TEL / mail AD operator.

SAFETY : - Marshaller mandatory during night operations (from SS+30 to SR-30) on stands C1 to C9 and stands D1 to D3.

- Marshaller mandatory on apron B, stands C10 to C13 and stands D4 to D7 H24.

Special VFR

- Reporting points

Points	Coordonnées Coordinates	Noms Names
N	50°38'43"N - 02°55'45"E	Intersection autoroute A25 et ligne TGV. <i>Intersection between A25 motorway and high speed train (TGV) railway</i>
W	50°31'22"N - 002°47'35"E	Intersection voie SNCF et canal au Sud de LA BASSEE. <i>Intersection between the railway and the canal in the South of LA BASSEE.</i>
SE	50°28'16"N - 003°13'40"E	Echangeur autoroute A23 avec route D938. <i>A23 motorway Interchange with road D938.</i>
SA	50°31'06"N - 003°08'01"E	Rond-point à l'Est de PONT A MARCQ, et au Nord du golf. <i>Traffic circle East of PONT A MARCQ and North of the golf.</i>
SW	50°27'26"N - 002°58'17"E	Pont de l'autoroute A1 et pont ligne TGV sur le canal de la DEULE. <i>Bridge of A1 motorway and bridge of the high speed train (TGV) line over the DEULE canal.</i>

VFR de nuit

Utilisation RWY 01/19 en VFR de nuit réservée aux pilotes dont les entreprises ou organismes sont autorisés, par l'exploitant d'aérodrome, à occuper ou utiliser la zone Nord des aéronefs basés, à l'exception des élèves pilotes seuls à bord.

Equipement AD

Equipement de surveillance du trafic : AD équipé d'un radar secondaire (voir AD 1.0).

Consignes particulières de radiocommunication

PANNE DE RADIOCOMMUNICATION : Signaux visuels et moyens pyrotechniques inopérants. Dès que possible, téléphoner au chef de Quart de la Tour de Contrôle pour rendre compte.

A l'arrivée :

Allumer les phares.

Si la panne survient avant d'avoir reçu l'autorisation de pénétrer en CTR, l'aéronef ne doit pas y pénétrer.

Night VFR

Use of RWY 01/19 in night VFR is reserved for pilots the companies or organizations of which are authorized, by the aerodrome operator, to occupy or use the North area of home-based aircraft, except student pilots alone onboard.

AD equipment

Traffic surveillance equipment : AD equipped with secondary radar display (see AD 1.0).

Radiocommunication special instructions

RADIOCOMMUNICATION FAILURE : Inoperative visual signals and pyrotechnics means. As soon as possible, phone to the control TWR chief to report.

On arrival :

Switch landing lights on.

If the failure occurs before having received CTR entering clearance, the ACFT doesn't enter.

LILLE LESQUIN

Si la panne survient à l'intérieur de la CTR :

- avant d'avoir reçu la clairance d'entrée dans le circuit de piste, l'aéronef doit sortir de la CTR par l'itinéraire VFR le plus approprié sans couper les axes de piste. Atterrir sur l'aérodrome approprié le plus proche.

Téléphoner à la TWR pour rendre compte.

- après avoir reçu la clairance d'entrée dans le circuit de piste, l'aéronef poursuit son atterrissage sur la piste en service (08 ou 26). Après atterrissage, l'aéronef doit s'orienter face à la TWR, phares allumés et attend sur un taxiway (T3 ou P5) l'arrivée d'un véhicule FOLLOW-ME.

- si la clairance prévoyait un atterrissage en piste 01, l'aéronef doit libérer cette piste sur l'AST/E. Téléphoner à la TWR pour rendre compte.

- si la clairance prévoyait un atterrissage en piste 19, l'attention des pilotes est attirée sur la nécessité de contrôler la vitesse avant l'intersection avec le taxiway P5. L'aéronef doit libérer rapidement cette piste en la remontant jusqu'à l'AST/E. Téléphoner à la TWR pour rendre compte.

Au départ :

Avant le décollage : ne pas décoller.

Après décollage : allumer les phares. Quitter la CTR en respectant la dernière clairance (itinéraire et altitude). Dès que possible, téléphoner à la TWR pour rendre compte.

Transit

Avant d'avoir reçu la clairance d'entrée dans la CTR : ne pas y pénétrer.

Dans la CTR : allumer les phares. Quitter la CTR sans couper les axes de piste. Atterrir sur l'aérodrome approprié le plus proche. Téléphoner à la TWR pour rendre compte.

If the failure occurs inside the CTR :

- Before having received traffic pattern integration clearance, the ACFT has to leave the CTR by the most appropriate VFR route without crossing RWY axis. Land on the nearest adapted aerodrome. Phone to the control TWR chief to report.

- After having received traffic pattern integration clearance, the ACFT continues landing on the RWY in use (08 or 26). After landing, the ACFT has to turn facing TWR, landing lights switched on, and wait on the TWY (T3 or P5) for the "FOLLOW ME" vehicle.

- If the clearance planned a landing on RWY 01, the ACFT has to clear this RWY on PRKG/E. Phone to the TWR to report.

- If the clearance planned a landing on RWY 19, the pilot's attention is drawn to the need to control the speed before the intersection with the TWY P5. The ACFT has to clear quickly the RWY, backtracking to the PRKG/E. Phone to the TWR to report.

On departure :

Before TKOF : do not TKOF.

After TKOF : switch landing lights on. Leave the CTR according to the last clearance (route and altitude). As soon as possible, phone to the TWR to report.

Transit

Before having received CTR entering clearance: do not enter.

Inside CTR : switch landing lights on. Leave CTR without crossing RWY axis. Land on the nearest adapted aerodrome. Phone to the TWR to report.

LILLE LESQUIN

Informations diverses / Miscellaneous

Horaires sauf indication contraire / *Timetables unless otherwise specified*
UTC HIV ; HOR ETE : -1HR / UTC WIN ; SUM SKED : -1HR

- 1 - **Situation / Location** : 7 km SSE Lille (59 - Nord).
- 2 - **ATS** : H 24. TEL : Chef de Tour / *TWR manager* : 03 20 90 71 80.
- 3 - **VFR de nuit / Night VFR** : Agréé / *Approved*.
- ← 4 - **Exploitant d'aérodrome / AD operator** : AEROPORT DE LILLE SAS
CS 90227 - 59812 Lesquin CEDEX
TEL : PC Aéroport : 03 20 49 68 33
Aviation générale / *General Aviation* : TEL : 03 20 49 68 21
FAX : 03 20 49 68 22
E-mail Aviation générale / *General Aviation* :
ag@lille.aeroport.fr
TELEX : LILAPXH
- 5 - **CAA** : Délégation Hauts de France Nord (voir / *see* GEN).
- 6 - **BRIA** : BORDEAUX (voir / *see* GEN).
- 7 - **Préparation du vol / Flight preparation** : RSFTA / *AFTN*.
Acheminement FPL VFR / *Addressing VFR FPL* : voir / *see* GEN 12.
- 8 - **MET** : VFR : voir / *see* GEN VAC ; IFR : voir / *see* AIP GEN 3.5 ; Station : 0300-2400.
- 9 - **Douanes, Police / Customs, Police** : 0500-2200 et O/R avant 1700.
0500-2200 and O/R before 1700.
- 10 - **AVT** : Carburants / *Fuel* : 100 LL - JET A1 (CIV-MIL).
HOR : 0500-2100. PPR en dehors de ces HOR / *PPR outside these SKED*.
Cartes de crédit TOTAL, VISA, SHELL, UVAIR, WORLD FUEL ou paiement comptant.
Credit cards TOTAL, VISA, SHELL, UVAIR, WORLD FUEL or cash payment.
Station AVGAS sur PRKG E : H24 par carte TOTAL, ou autres paiements (comptant ou VISA)
uniquement pendant heures d'ouverture. Attente possible.
AVGAS filling station on PRKG E : TOTAL card payment H24, or any other means of payment (cash or VISA) only during operating hours. Possible delay.
AVITAIR : TEL 03 20 49 67 61, FAX : 03 20 49 67 62.
- ← 11 - **RFFS** : Du 01 avril au 31 octobre : Niveau 7 assuré H24.
Du 01 novembre au 31 mars : Niveau 7 de 0500 à 2200 - Niveau 5 de 2200 à 0500.
From April 01 to October 31 : Level 7 24 HR.
From November 01 to March 31 : Level 7 from 0500 to 2200 - Level 5 from 2200 to 0500.
- 12 - **Péril animalier / Wildlife strike hazard** : Occasionnel / *Random*.
- 13 - **Hangars pour aéronefs de passage / Transient aircraft hangars** : NIL.
- 14 - **Réparations / Repairs** : Uniquement pour ACFT entretenus suivant les normes JAR 145.
Only for ACFT maintained in accordance with JAR 145 standards.
- 15 - **ACB** : Club aérien de Lille Métropole TEL : 03 20 60 18 54.
- 16 - **Transports / Transport** : Taxi, bus et véhicules de location sur AD / *Taxi, bus and car rental in AD*.
- 17 - **Hotels, restaurants / Hotels, restaurants** : Restaurants sur AD et à proximité.
Restaurants on AD and in the vicinity.
Hôtels à proximité / *Hotels in the vicinity.*